

# Bulletin d'adhésion / Renouvellement d'adhésion

NOM:				
PRENOM:	DATE D	DE NAISSANCE :		
E-MAIL :	NUMERO DE TELEPHONE :			
ADRESSE :				
VILLE :	CODE POSTAL :			
La fourniture de votre adresse e-mail permet l'envoi de	e la licence EPGV p	oar voie dématérialisée.		
COTISATIO	N SAISON 2	023/2024		
La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun re règlement intérieur. Elle peut néanmoins faire l'objet				
REPARTITION DE LA	A COTISATION 2	023/2024		
Adhésion à l'association		20,00 €		
Licence FFEPGV		22,50 €		
Part départementale / régionale		5,00 €		
Fonctionnement		50,50 €		
COTISATION TOTALE DUE		98 €		
Chèque(s) à l'ordre de ASC GV Saint Apollina	ire Espèc		acances/Coupons Sp	
Chèque(s) à l'ordre de ASC GV Saint Apollina  Nombre de chèques :	ire Espèc	DATE D'ENCAISSEMENT	acances/Coupons Sp	
	part CODEP et	DATE		
Nombre de chèques :  1er versement comprenant la licence FFEPGV, la	part CODEP et	DATE D'ENCAISSEMENT IMMÉDIAT Fin 12/23	MONTANT  48 €  25 €	
Nombre de chèques :  1 <sup>er</sup> versement comprenant la licence FFEPGV, la l'adhésion ASC permet de valider l'inscription et d'ê	part CODEP et	DATE D'ENCAISSEMENT IMMÉDIAT	MONTANT 48 €	
Nombre de chèques :  1er versement comprenant la licence FFEPGV, la l'adhésion ASC permet de valider l'inscription et d'ê 2ème versement  3ème versement  Les nouveaux venus peuvent pratiquer 3 séances	part CODEP et tre assuré	DATE D'ENCAISSEMENT  IMMÉDIAT  Fin 12/23 Fin 03/24  , Step, Gym) SANS EN	MONTANT  48 €  25 €  25 €	
Nombre de chèques :  1er versement comprenant la licence FFEPGV, la l'adhésion ASC permet de valider l'inscription et d'ê 2ème versement  3ème versement  Les nouveaux venus peuvent pratiquer 3 séances  REMISE DE	part CODEP et tre assuré s d'essai (Pilates	DATE D'ENCAISSEMENT  IMMÉDIAT Fin 12/23 Fin 03/24  , Step, Gym) SANS EN	MONTANT  48 €  25 €  25 €	
Nombre de chèques :  1er versement comprenant la licence FFEPGV, la l'adhésion ASC permet de valider l'inscription et d'ê 2ème versement  3ème versement  Les nouveaux venus peuvent pratiquer 3 séances  REMISE DE	part CODEP et stre assuré  s d'essai (Pilates  VOTRE INSCI	DATE D'ENCAISSEMENT  IMMÉDIAT Fin 12/23 Fin 03/24  , Step, Gym) SANS EN	MONTANT  48 €  25 €  25 €	
Nombre de chèques :  1er versement comprenant la licence FFEPGV, la l'adhésion ASC permet de valider l'inscription et d'ê 2ème versement  3ème versement  Les nouveaux venus peuvent pratiquer 3 séances  REMISE DE  L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un	part CODEP et stre assuré  s d'essai (Pilates  VOTRE INSCI	DATE D'ENCAISSEMENT  IMMÉDIAT Fin 12/23 Fin 03/24  , Step, Gym) SANS ENCE RIPTION tion complet:	MONTANT  48 €  25 €  25 €	
Nombre de chèques :  1er versement comprenant la licence FFEPGV, la l'adhésion ASC permet de valider l'inscription et d'ê  2ème versement  3ème versement  Les nouveaux venus peuvent pratiquer 3 séances  REMISE DE  L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un  Bulletin d'adhésion complété et signé  Attestation "Questionnaire de santé" complé	part CODEP et stre assuré  s d'essai (Pilates  VOTRE INSCI	DATE D'ENCAISSEMENT  IMMÉDIAT Fin 12/23 Fin 03/24  , Step, Gym) SANS ENCE RIPTION tion complet:	MONTANT  48 €  25 €  25 €	
Nombre de chèques :  1er versement comprenant la licence FFEPGV, la l'adhésion ASC permet de valider l'inscription et d'ê  2ème versement  3ème versement  Les nouveaux venus peuvent pratiquer 3 séances  REMISE DE  L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un  Bulletin d'adhésion complété et signé  Attestation "Questionnaire de santé" complé	part CODEP et stre assuré  s d'essai (Pilates  VOTRE INSCI n dossier d'inscrip Paiem etée et signée ou ( ONDITIONS	DATE D'ENCAISSEMENT  IMMÉDIAT Fin 12/23 Fin 03/24  , Step, Gym) SANS ENCE RIPTION tion complet:	MONTANT  48 €  25 €  25 €	

- > Tenue d'entraînement obligatoire. Chaussures de type baskets dédiées uniquement au sport en salle.
- Ètre adhérent à l'ASC est un engagement et signifie être présent (dans la mesure du possible) et à l'heure aux entraînements mais c'est également s'investir dans la vie de l'Association pour son bon fonctionnement et contribuer à créer un groupe convivial. L'Assemblée de Section (en fin de saison) étant le moment fort de la vie associative, la présence de tous les adhérents est fortement souhaitable.





## Bulletin d'adhésion / Renouvellement d'adhésion

### INFORMATIONS SUR L'ADHÉSION ET LA LICENCE À LA FÉDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

### Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport

- **Pour le public majeur** : le certificat médical n'est plus demandé. Le majeur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.
- **Pour le public mineur** : le certificat médical n'est plus demandé. Le mineur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

**Assurance** Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

**Statuts et Règlement intérieur** L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association.

**Participation à l'Assemblée Générale** L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

**Utilisation des données personnelles** L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante « contact@ffepgv.fr ».

**Honorabilité des bénévoles** Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animatrice bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

### **Autorisations**

J'autorise le Club ASC GV à utiliser les photos et vidéos me concernant prises dans le cadre de ses séances pour son site Internet et/ou la parution d'articles dans le journal "Le Bien Public".

J'autorise le responsable de l'activité à faire appel aux services d'urgences médicales et/ou à me faire transporter dans l'établissement hospitalier le plus proche en cas d'accident.

Date et signature du (de la) licencié(e)

